

N° CAS: 105-36-2 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
:
N° CAS : 105-36-2
Code du produit : 3719B
Formule brute : C4H7BrO2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
Réservé à un usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 1 H310
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2 H330
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 1 H300

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T+; R26/27/28

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H300+H310+H330 - Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P302+P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

N° CAS : 105-36-2

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Mortel par inhalation.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Mortel par contact cutané.
- Symptômes/effets après ingestion : Mortel en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes.

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Masse moléculaire : 167.01 g/mol
Couleur : Colorless to pale yellow.
Odeur : pungent odour.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : 159 °C
Point d'éclair : 47 °C
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : 2.6 mm Hg at 250C
Densité relative de vapeur à 20 °C : 5.8
Densité relative : Aucune donnée disponible
Masse volumique : 1.506 g/cm³
Solubilité : Eau: Insoluble

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Log Pow	: 1.12
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Cutané: Mortel par contact cutané. Inhalation: Mortel par inhalation. Oral: Mortel en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Mortel en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS (105-36-2)

Log Pow	1.12
---------	------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1603
N° ONU (IMDG)	: 1603
N° ONU (IATA)	: 1603
N° ONU (ADN)	: 1603
N° ONU (RID)	: 1603

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: BROMACÉTATE D'ÉTHYLE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: BROMACÉTATE D'ÉTHYLE
Désignation officielle de transport (IATA)	: Ethyl bromoacetate

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Désignation officielle de transport (ADN)	: BROMACÉTATE D'ÉTHYLE
Désignation officielle de transport (RID)	: BROMACÉTATE D'ÉTHYLE
Description document de transport (ADR)	: UN 1603 BROMACÉTATE D'ÉTHYLE, 6.1 (3), II, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1603 BROMACÉTATE D'ÉTHYLE, 6.1 (3), II (58°C c.c.)
Description document de transport (IATA)	: UN 1603 Ethyl bromoacetate, 6.1
Description document de transport (ADN)	: UN 1603 BROMACÉTATE D'ÉTHYLE, 6.1 (3), II
Description document de transport (RID)	: UN 1603 BROMACÉTATE D'ÉTHYLE, 6.1 (3), II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 6.1 (3)
Étiquettes de danger (ADR)	: 6.1, 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 6.1 (3)
Étiquettes de danger (IMDG)	: 6.1, 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 6.1 (3)
--	-----------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 6.1 (3)
Étiquettes de danger (ADN)	: 6.1, 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 6.1 (3)
Étiquettes de danger (RID)	: 6.1, 3



ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: II
Groupe d'emballage (IMDG)	: II
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: II
Groupe d'emballage (RID)	: II

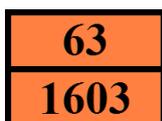
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: TF1
Quantités limitées (ADR)	: 100ml
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP2
Code-citerne (ADR)	: L4BH
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	: TU15, TE19
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2, S9, S19
Danger n° (code Kemler)	: 63
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
Code EAC	: 2W
Code APP	: A(fl)

- Transport maritime

Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-D
Catégorie de chargement (IMDG)	: D
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Point d'éclair (IMDG)	: 58°C c.c.

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, flammable liquid evolving irritating vapour ("Tear Gas"). Flashpoint: 58°C c.c. Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation.

N° GSMU : 155

- Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : Interdit

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : Interdit

Dispositions spéciales (IATA) : A2

Code ERG (IATA) : 6F

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : TF1

Dispositions spéciales (ADN) : 802

Quantités limitées (ADN) : 100 ml

Quantités exceptées (ADN) : E0

Équipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, TOX, A

Ventilation (ADN) : VE01, VE02

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : TF1

Quantités exceptées (RID) : E0

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP15

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP2

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BH

Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU15

Catégorie de transport (RID) : 2

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW28, CW31

Colis express (RID) : CE5

Numéro d'identification du danger (RID) : 63

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS n'est pas sur la liste Candidate REACH
ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Class for fire hazard : Classe II-1
Store unit : 5 litre
Remarques concernant la classification : R10 <H300+H310+H330>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 1
Acute Tox. 1 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 1
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
R26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

ETHYL BROMOACETATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

T+	Très toxique
----	--------------

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit